

Fonds de résilience climatique du HCR

Le **Fonds de résilience climatique du HCR** vise à garantir que les personnes déplacées de force qui fuient ou se trouvent dans des pays particulièrement exposés aux effets du changement climatique soient protégées et résilientes face à ce phénomène.

Objectifs



Celles et ceux qui fuient les persécutions, les violences et les violations des droits humains liées aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles et qui ont besoin d'une **protection internationale** sont effectivement protégés.



Les personnes déplacées de force, les apatrides et leurs hôtes ont un meilleur **accès aux services** qui favorisent l'utilisation durable et fondée sur les droits des ressources naturelles, ainsi qu'un environnement de qualité.



Les personnes déplacées de force, les apatrides et leurs hôtes disposent de moyens plus importants, tant **physiques qu'économiques, pour se préparer, surmonter, se reconstruire et être protégés** contre les effets du changement climatique.



Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, mène ses activités de manière durable en mettant en place des mécanismes destinés à **réduire au maximum les conséquences négatives sur l'environnement**.

70% des personnes déplacées internes en raison d'un conflit

60% des apatrides

40% des réfugiés

vivent dans des pays fragiles et/ou affectés par des conflits, qui sont parmi les plus vulnérables et les moins bien préparés face aux effets du changement climatique.

Changement climatique et déplacements de population

Les personnes les plus affectées par le changement climatique sont aussi celles qui y contribuent le moins. Après avoir dû fuir les conflits et les persécutions, les populations déracinées doivent aussi faire face à de nouveaux dangers liés au changement climatique.

Que fait le HCR en matière de changement climatique ?

Le HCR, en vertu de son mandat de protection et de son importante présence sur le terrain, intensifie ses efforts pour s'assurer que les personnes déplacées de force, fuyant des crises alimentées par le changement climatique ou vivant dans des régions particulièrement exposées, sont protégées, ont accès à des ressources durables et sont résilientes face aux effets du changement climatique. En outre, le HCR réalise des avancées significatives en matière d'écologisation de ses opérations et de réduction de son empreinte carbone.

Comment le fond fonctionnaire-t-il ?

Les contributions au Fonds de résilience climatique du HCR permettront de financer une série d'activités en ligne avec le [Plan stratégique du HCR pour l'action climatique 2024-2030](#) ainsi que les objectifs mentionnés ci-dessus.

Le Fonds de résilience climatique du HCR permettra un financement et une action climatiques directs afin de bénéficier spécifiquement aux réfugiés, aux apatrides et aux personnes déplacées, ainsi qu'à leurs communautés d'accueil. Les contributions au Fonds serviront à élargir la portée et l'impact des activités liées au changement climatique, permettant au HCR d'investir dans des projets de renforcement de la résilience, d'atténuation des risques et de promotion des solutions durables dans les situations de déplacement où le changement climatique joue un rôle prépondérant.

Contactez-nous à l'adresse climatefund@unhcr.org

Le HCR a identifié **22 pays** pour lesquels les données chiffrées démontrent que l'impact de la crise climatique sur les personnes déracinées s'aggravera de manière significative d'ici 2030. Ces opérations seront financées en priorité par le Fonds, mais **toutes les opérations du HCR sont éligibles au financement.**



Pays prioritaires :

- Afghanistan
- Bangladesh
- Burkina Faso
- Cameroun
- Équateur
- Éthiopie
- Honduras
- Jordanie
- Kenya
- Malawi
- Mauritanie
- Mozambique
- Niger
- Ouganda
- Pakistan
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- Rwanda
- Somalie
- Soudan du Sud
- Tchad
- Yémen

Aperçu des activités du HCR liées au changement climatique



Abris résistants aux conditions météorologiques extrêmes, qui deviennent de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique.



Amélioration de l'accès à **l'énergie solaire**, grâce à l'expansion des mini-réseaux solaires dans les installations de réfugiés et de déplacés internes. Cela inclut la **solarisation des infrastructures hydrauliques** pour en promouvoir la durabilité.



Améliorer la protection sociale en réponse aux crises et **adaptée à la question climatique** et/ou **l'assistance humanitaire en espèces** qui s'y rapporte.



Fournir des **solutions de cuisson écologiques** (comme alternative à la collecte de bois).



Une **agriculture résiliente au changement climatique** pour lutter contre l'insécurité alimentaire et offrir des moyens de subsistance.



Projets d'infrastructure à petite échelle visant à atténuer l'impact du changement climatique (par exemple, construction de réservoirs gérés par la communauté pour une meilleure gestion de l'eau dans les zones sujettes à la sécheresse).



Gestion durable des terres et activités de restauration des sols pour faire face à l'impact de la réponse humanitaire (par exemple, interventions contre la dégradation des sols due à des inondations dans les zones d'installation des réfugiés).



Initiatives de coordination et d'implication des communautés d'accueil en vue d'une **coexistence pacifique** dans un contexte de ressources naturelles limitées.



Gestion durable des forêts comme protection contre les conditions météorologiques extrêmes, mais aussi pour lutter contre la déforestation résultant de la création de sites d'installation ou de camps.



Rendre les activités du HCR plus respectueuses de l'environnement en mettant en place une **chaîne d'approvisionnement plus écologique, plus durable et plus efficace, en fabriquant des articles d'urgence en matériaux durables** et en faisant en sorte que nos bureaux soient alimentés par l'énergie solaire.